

## Arrêté N°2024-07

## **ADMISSION EN QUATRIEME ANNEE 2024**

Arrêté relatif au nombre de places ouvertes par spécialité à la procédure d'admission directe en quatrième année du Diplôme « Grade Master - Cursus général » de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye pour la session 2024

La directrice de l'Institut d'Études Politiques de Saint-Germain-en-Laye,

Vu le code de l'éducation;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif à l'attribution du grade de master aux titulaires du diplôme de fin d'études de Saint-Germain-en-Laye ;

Vu les statuts de CY Cergy Paris Université;

Vu les statuts de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye;

Vu le règlement de la procédure d'admission en quatrième année ou Année Préparatoire Intégrée;

## ARRETE

Article 1: Le nombre de places ouvertes par spécialité à la procédure d'admission directe en quatrième année (session 2024) est de :

Spécialité	Nombre de places
Europe et International	15
Droit et Action publique	10
Culture et communication	10
Management, économie, finances	5

Article 2: Le jury peut, dans la limite de 15%, modifier la répartition des places ouvertes entre les spécialités.

Article 3: La directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté

Fait à Saint-Germain-en-Laye le 21 mai 2024

Céline BRACONNIER

Directrice

Date d'affichage et publication: ...... mai 2024